

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 17 mars 2025

**Délibération n° 2025-011
Séance du 11 mars 2025**

Désignation du Président/de la Présidente
de la commission du développement durable

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3121-15 et L. 3121-22,

Vu son règlement intérieur,

Vu le rapport de présentation en date du 27 février 2025, par lequel Monsieur le Président lui demande de remplacer la présidente de la commission du développement durable,

Considérant que la démission de Madame Frédérique DENIS conduit à la vacance de ce poste,

Après en avoir délibéré

Article unique : Madame Marie-Louise MANGHO-KUÉTÉ est désignée membre et présidente de la commission du développement durable, en lieu et place de Madame Frédérique DENIS.

Le Président

François-Marie DIDIER

